

Service Général de la Création Artistique

Tax Shelter Arts de la Scène

Bilan 2020

1. Les demandes d'agrément

Demandes d'agrément comme œuvre scénique européenne							
	Théâtre (dont théâtre forain)	Cabaret	Cirque	Danse	Musique classique (dont opéra)	Spectacle total	Général
Demandes agréées	57	1	0	3	14	8	83
Demandes agréées dont la première a été reportée à cause de la crise COVID-19	16	0	0	0	6	7	29
Demandes refusées	0	0	0	0	4	0	4
Demandes annulées	20	1	0	4	14	1	40
Total des demandes	93	2	0	7	38	16	156
Motivations des refus d'agrément							
	Théâtre (dont théâtre forain)	Cabaret	Cirque	Danse	Musique classique (dont opéra)	Spectacle total	Général
Délai des dépenses non-respecté	0	0	0	0	0	0	0
Type de production non-conforme	0	0	0	0	1	0	1
Statut administratif de la production non-conforme	0	0	0	0	1	0	1
Critère d'originalité non-rempli	0	0	0	0	2	0	2
Total des demandes	0	0	0	0	4	0	4

156 demandes d'agrément ont été introduites. Parmi celles-ci :

- 112 ont été acceptées (dont 29 qui ont dû reporter leur première représentation à cause de la crise sanitaire);
- 40 ont été annulées ;
- 2 ont été refusées pour non-conformité aux conditions d'originalité fixées par la loi ;

- 1 demande a été refusée car le projet concernait un concours ;
- 1 dossier a été refusé car incomplet.

Le nombre de projets refusés représente 2,56% des demandes Tax Shelter.

L'augmentation du nombre de projets annulés s'explique par la crise sanitaire du COVID-19 qui a frappé la Belgique et qui a engendré la fermeture des salles de spectacles le 14 mars 2020.

Les activités culturelles ont pu redémarrer leurs activités sans publics à partir du 8 juin. A partir du 1^{er} juillet, les salles ont pu rouvrir mais avec une jauge limitée à 200 personnes. Elles seront refermées en octobre jusqu'en juin 2021.

Projets agréés								
	Théâtre (dont théâtre forain)	Cabaret	Cirque	Danse	Musique classique (dont opéra)	Spectacle total	Général	Ratio entre nbre de projets agréés et le nbre de projets introduits (hors projets annulés)
2017	72	8	3	6	29	10	128	92%
2018	112	9	2	10	41	16	190	95%
2019	95	2	0	11	36	11	155	97%
2020	73	1	0	3	20	15	112	97%

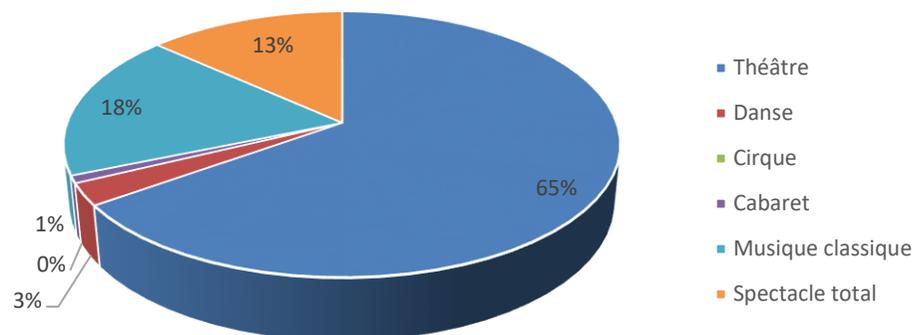
Cependant, sans prendre en compte ces annulations exceptionnelles, nous pouvons observer un très bon ratio entre le nombre de projets agréés et le nombre de projets introduits. Les opérateurs continuent à faire activement appel au Tax Shelter et leurs demandes restent conformes et de qualité.

Nous pouvons même remarquer une augmentation du nombre de projets agréés dans le domaine du Spectacle Total entre 2019 et 2020. En effet, les opérateurs de ce domaine ont préféré organiser des reports de leurs premières plutôt qu'annuler les projets suite à la crise.

Il est à noter également que l'annulation d'une demande de soutien Tax Shelter n'implique pas nécessairement l'annulation du projet artistique. Un grand nombre de projets ont pu maintenir leur travail de création grâce aux aides reçues de la FWB pour faire face à la crise.

La répartition des projets agréés par domaines (au sens de la loi Tax Shelter) se répartissent comme suit :

Répartition des projets agréés par domaines



Le Théâtre reste le domaine qui fait le plus appel au Tax Shelter.

La Musique Classique arrive deuxième en termes de demandes.

Le Spectacle Total arrive en troisième place.

Le domaine de la Danse est très peu représenté en 2020 avec à peine 7 demandes (contre 12 en 2019) dont 4 ont été annulées.

Le Cabaret ne comptabilise qu'une demande agréée en 2020.

Le domaine du Cirque est, de nouveau, totalement absent des demandes de Tax Shelter.

2. Typologie des projets agréés

Typologie des projets agréés								
	Théâtre (dont théâtre forain)	Cabaret	Cirque	Danse	Musique classique (dont opéra)	Spectacle total	Général	
Produit ou coproduit par un opérateur soutenu par la FWB	73	1	0	1	17	2	94	83,93%
Producteur et coproducteur "indépendants"	0	0	0	2	3	13	18	16,07%
Total projets	73	1	0	3	20	15	112	100,00%
<i>Pourcentage des projets agréés soutenus par la FWB</i>	<i>100,00%</i>	<i>100,00%</i>	<i>0,00%</i>	<i>33,33%</i>	<i>85,00%</i>	<i>13,33%</i>		
Produit ou coproduit par un opérateur soutenu par la FWB	3.800.063 €	201.453 €	- €	39.327 €	645.949 €	127.241 €	4.814.033 €	61,37%
Producteur et coproducteur "indépendants"	- €	- €	- €	192.000 €	165.000 €	2.673.000 €	3.030.000 €	38,63%
Total projets	3.800.063 €	201.453 €	- €	231.327 €	810.949 €	2.800.241 €	7.844.033 €	100,00%

Les fonds levés pour des projets agréés en 2020 s'élèvent à 5.806.643 euros. Il est à noter que la totalité des fonds levés en 2020 en FWB est de 6.959.425 euros mais 1.135.782 euros de ce montant concernent des projets agréés en 2019 et 17.000 euros des projets agréés en 2018.

Cela représente une diminution de 37,5% des fonds levés pour les projets agréés par rapport à 2019.

La crise sanitaire a engendré une diminution du nombre de projets d'opérateurs soutenus par la FWB de 32% par rapport à 2019. Les fonds levés par ces opérateurs ont également, logiquement, diminués (-38,5%).

- 94 projets sont produits ou coproduits par au moins un opérateur soutenu par la FWB. Cela représente 84 % des projets agréés pour 61 % des fonds levés ;
- 18 projets sont portés par des producteurs et coproducteurs ne bénéficiant d'aucun soutien de la FWB. Cela représente 16 % des projets agréés pour 39 % des fonds levés.

Le domaine du « Spectacle Total » est majoritairement porté par des producteurs « indépendants ». Comme nous l'avons vu plus haut, ce domaine est aussi celui qui a été le moins touché par les annulations et qui a organisé le plus de reports. N'étant pas soutenu par la FWB, ils ont eu moins d'aides durant la pandémie pour compenser la fermeture des lieux culturels. Annuler tout simplement une demande Tax Shelter était donc bien plus risqué pour eux que pour les opérateurs soutenus. Ajoutons à cela qu'il s'agit, chaque année, du domaine dont les projets demandent les sommes les plus élevées pour leur création. Nous pouvons donc comprendre pourquoi les fonds levés cette année par les producteurs sans soutien de la FWB sont si importants par rapport à ceux levés par les opérateurs soutenus.

	Théâtre (dont théâtre forain)	Cabaret	Cirque	Danse	Musique classique (dont opéra)	Spectacle total	Général	
Producteur = coopérative de production	56	1	0	1	4	1	63	56,25%
	76,71%	100,00%	0,00%	33,33%	20,00%	6,67%		
Producteur = responsabilité directe du demandeur	17	0	0	2	16	14	49	43,75%
	23,29%	0,00%	0,00%	66,67%	80,00%	93,33%		

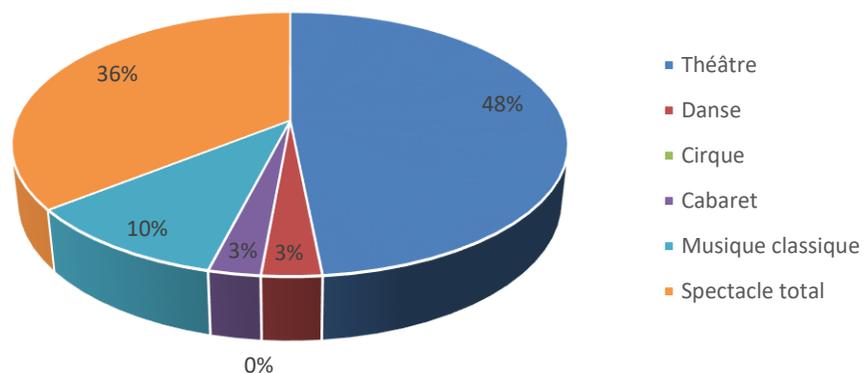
56 % des projets agréés sont portés par une coopérative de production (La Coop Asbl ou DC&J Création Scrl). Les 49 % restants sont portés en responsabilité directe par les producteurs comme l'OPRL, le Théâtre Le Public, l'Asbl Del Diffusion et l'Asbl Mazal.

3. Eléments financiers

Fonds espérés sur les projets agréés 2020							
	Théâtre	Cabaret	Cirque	Danse	Musique classique	Spectacle total	Général
Somme maximale espérée	250.663 €	201.453 €	0 €	96.000 €	75.000 €	1.000.000 €	1.000.000 €
Somme minimale espérée	10.000 €	201.453 €	0 €	39.327 €	13.000 €	13.000 €	10.000 €
Moyenne des fonds espérés	52.056 €	201.453 €	0 €	77.109 €	40.547 €	186.683 €	70.036 €
Total des fonds espérés	3.800.063 €	201.453 €	0 €	231.327 €	810.949 €	2.800.241 €	7.844.033 €

Les fonds espérés par domaines (au sens de la loi Tax Shelter) se répartissent comme suit :

Répartition des fonds espérés en Tax Shelter par domaines



Comme les années précédentes, le Théâtre est le domaine qui fait le plus appel au Tax Shelter et qui récolte le plus de fonds.

Le Spectacle Total est le deuxième domaine avec une moyenne de 186.683€ par projet.

Malgré un nombre plus important de demandes que le Spectacle Total, le domaine de la Musique Classique n'arrive qu'en troisième position.

Comme les années précédentes, le domaine de la Musique Classique enregistre la moyenne de fonds espérés la plus basse avec 40.547€.

Le Cabaret et la Danse comptabilisent des demandes de fonds quasi équivalentes mais le domaine du Cabaret ne compte qu'un seul projet pour 3 spectacles pour la Danse.

Le Cabaret tout comme le Spectacle Total sont des domaines où les créations engendrent des frais conséquents, souvent plus élevés que les autres domaines par l'ampleur de leurs décors et/ou du nombre d'employés sur le projet.

4. Typologie des intermédiaires

Nombre de projets agréés par intermédiaire								
	Théâtre (dont théâtre forain)	Cabaret	Cirque	Danse	Musique classique (dont opéra)	Spectacle total	Général	
Shelter Prod	38	0	0	0	0	2	40	36%
Belga Films Fund	15	0	0	0	0	2	17	15%
uFund	0	0	0	0	15	0	15	13%
Inver Invest	19	0	0	1	4	3	27	24%
Casa Kafka Pictures	1	0	0	0	1	3	5	4%
MoHow ! GCV	0	0	0	0	0	0	0	0%
Sceniscopes	0	0	0	2	2	1	5	4%
Scope Invest	0	0	0	0	0	0	0	0%
Take Five Invest	0	0	0	0	0	0	0	0%
Umedia	0	0	0	0	0	0	0	0%
Sans intermédiaire	0	1	0	0	0	2	3	3%
Total des projets	73	1	0	3	22	13	112	100%

Nous ne comptons pas de nouveaux intermédiaires cette année. MoHow !, Scope Invest, Take Five Invest et Umedia n'ont fait aucune demande.

La part importante de projets accompagnés par Shelter Prod s'explique par le fait qu'il s'agit de l'intermédiaire avec lequel La Coop travaille, ce chiffre est donc à mettre en corrélation avec le nombre de projets portés par La Coop (38 projets). UFund collabore principalement avec l'OPRL (13 projets accompagnés). Tandis qu'Inver Invest travaille exclusivement avec DC&J Création. Enfin, Belga Films Fund accompagne tous les projets du Théâtre Le Public.

Casa Kafka Pictures se démarque en travaillant avec des opérateurs plus variés : Nuit des Chœurs, Tour des Sites et D3 Drama Company.

5. Synthèse de l'évolution entre 2017 et 2020 et consolidation des données

<i>Projets agréés</i>								
	Théâtre (dont théâtre forain)	Cabaret	Cirque	Danse	Musique classique (dont opéra)	Spectacle total	Général	Evolution
2017	72	8	3	6	29	10	128	
2018	112	9	2	10	41	16	190	+48%
2019	95	2	0	11	36	11	155	-18%
2020	73	1	0	3	20	15	112	-28%
Total depuis 2017	352	20	5	30	126	52	585	-13%
<i>Projets refusés</i>								
	Théâtre (dont théâtre forain)	Cabaret	Cirque	Danse	Musique classique (dont opéra)	Spectacle total	Total refusés	Evolution
2017	4	1	0	0	0	6	11	
2018	5	0	0	0	3	2	10	-9%
2019	1	0	1	0	0	2	4	-60%
2020	0	0	0	0	4	0	4	+0%
Total depuis 2017	10	1	1	0	7	10	29	-64%

<i>Projets produits ou coproduits par un opérateur soutenu par la FWB</i>								
	Théâtre (dont théâtre forain)	Cabaret	Cirque	Danse	Musique classique (dont opéra)	Spectacle total	Général	Evolution
2017	68	5	2	6	28	2	111	
2018	107	5	1	8	38	2	161	+45%
2019	94	0	0	9	35	0	138	-14%
2020	73	1	0	1	17	2	94	-32%
Total depuis 2017	342	11	3	24	118	6	504	-15%
<i>Producteurs et coproducteurs indépendants</i>								
	Théâtre (dont théâtre forain)	Cabaret	Cirque	Danse	Musique classique	Spectacle total	Général	Evolution
2017	4	3	1	0	1	8	17	
2018	5	4	1	2	3	14	29	+71%
2019	1	2	0	2	1	11	17	-41%
2020	0	0	0	2	3	13	18	+6%
Total depuis 2017	10	9	2	6	8	46	81	+6%
<i>Projets portés par une coopérative de production</i>								
	Théâtre (dont théâtre forain)	Cabaret	Cirque	Danse	Musique classique (dont opéra)	Spectacle total	Général	Evolution
2017	53	4	2	6	4	2	71	
2018	88	5	1	8	10	3	115	+62%
2019	80	0	0	9	6	0	95	-17%
2020	56	1	0	1	4	1	63	-34%
Total depuis 2017	277	10	3	24	24	6	344	-11%

<i>Projets portés en responsabilité directe du producteur</i>								
	Théâtre (dont théâtre forain)	Cabaret	Cirque	Danse	Musique classique (dont opéra)	Spectacle total	Général	Evolution
2017	19	4	1	0	25	8	57	
2018	24	4	1	2	31	13	75	+32%
2019	15	2	0	2	30	11	60	-20%
2020	17	0	0	2	16	14	49	-18%
Total depuis 2017	75	10	2	6	102	46	241	-14%
<i>Montant des fonds espérés (par année d'agrément)</i>								
	Théâtre (dont théâtre forain)	Cabaret	Cirque	Danse	Musique classique (dont opéra)	Spectacle total	Général	Evolution
2017	4.445.450 €	798.000 €	209.000 €	474.000 €	1.426.745 €	1.608.000 €	8.961.195 €	
2018	4.681.819 €	463.500 €	121.000 €	492.126 €	2.012.000 €	2.362.506 €	10.132.951 €	+13%
2019	5.556.946 €	466.642 €	0 €	969.431 €	1.638.362 €	1.991.094 €	10.622.475 €	+5%
2020	3.802.063 €	201.453 €	0 €	231.327 €	810.949 €	2.800.241 €	7.846.033 €	-26%
Total depuis 2017	18.486.278 €	1.929.595 €	330.000 €	2.166.884 €	5.888.056 €	8.761.841 €	37.562.654 €	-12%

De façon générale, le nombre de projets Tax Shelter agréés ayant diminué entre 2019 et 2020 (-28%) à cause de la crise sanitaire, l'ensemble des données sont à la baisse.

Nous notons cependant des chiffres à la hausse concernant le domaine du « Spectacle Total ». Notamment une augmentation de 40,6% des demandes de fonds avec seulement 4 projets de plus que l'année passée. Cela s'explique par les sommes conséquentes que chaque projet de « Spectacle Total » demande. Avec seulement 4 projets de plus, l'augmentation des fonds nécessaires est fort marquée.

	Nombre de projets agréés	Montant des fonds espérés	Moyenne des fonds espérés	Montant des charges prévisionnelles	Moyenne des charges prévisionnelles	Montant des fonds levés
2017	128	8.961.195 €	75.897 €	38.290.152 €	324.493 €	8.987.295 €
2018	190	10.132.951 €	61.262 €	45.162.742 €	241.512 €	10.499.688 €
2019	155	10.622.475 €	68.977 €	40.966.911 €	266.019 €	11.100.186 €
2020	112	7.846.033 €	70.036 €	35.712.310 €	318.860 €	6.959.425 €

Sur ce dernier tableau nous pouvons observer que, bien que le nombre de projets agréés diminue depuis 2018, la moyenne des fonds espérés par projet a augmenté de 1,5% depuis 2019 ainsi que la moyenne des coûts de production qui augmente de 20%.

Le nombre de projets soutenus par le fond Tax Shelter continue à diminuer mais les montants espérés continuent à légèrement augmenter. Les projets semblent plus importants en termes de coûts de production par rapport à 2019. Cela s'explique par l'augmentation du nombre de projets du domaine « Spectacle Total » et l'annulation de projets plus petits en termes de coûts de création.

Les fonds Tax Shelter soutiennent, en moyenne, 25% des coûts de production des projets en 2020.

6. Comparaison avec les autres entités et l'Audiovisuel

<i>Montant des fonds levés par entités - Audiovisuel et Arts de la Scène</i>					
		FWB	Vlaamse Overheid	Belpo	Général
2017	Audiovisuel	94.818.254 €	64.528.500 €	0 €	159.346.754 €
	Arts de la Scène	8.987.295 €	27.767.081 €	0 €	36.754.376 €
2018	Audiovisuel	76.849.192 €	66.094.202 €	0 €	142.943.394 €
	Arts de la Scène	10.499.688 €	27.930.546 €	3.139.000 €	41.569.235 €
2019	Audiovisuel	88.643.944 €	58.338.404 €	0 €	146.982.348 €
	Arts de la Scène	11.100.186 €	33.854.428 €	3.456.000 €	48.410.614 €
2020	Audiovisuel	79.059.849 €	55.383.503 €	0 €	134.443.352 €
	Arts de la Scène	6.959.425 €	19.671.914 €	2.055.000 €	28.686.339 €
Total depuis 2017		191.154.429 €	353.568.577 €	3.139.000 €	547.862.007 €
2017	Audiovisuel	59,50%	40,50%	0,00%	100,00%
	Arts de la Scène	24,45%	75,55%	0,00%	100,00%
2018	Audiovisuel	53,76%	46,24%	0,00%	100,00%
	Arts de la Scène	25,26%	67,19%	7,55%	100,00%
2019	Audiovisuel	60,31%	39,69%	0,00%	100,00%
	Arts de la Scène	22,93%	69,93%	7,14%	100,00%
2020	Audiovisuel	58,81%	41,19%	0,00%	100,00%
	Arts de la Scène	24,26%	68,58%	7,16%	100,00%
Total depuis 2017		34,89%	64,54%	0,57%	100,00%

Nombre de projets agréés par entités - Audiovisuel et Arts de la Scène					
		FWB	Vlaamse Overheid	Belspo	Général
2017	Audiovisuel	378	221	0	599
	Arts de la Scène	128	189	0	317
2018	Audiovisuel	320	198	0	518
	Arts de la Scène	190	279	8	477
2019	Audiovisuel	297	170	0	467
	Arts de la Scène	155	326	7	488
2020	Audiovisuel	290	164	0	454
	Arts de la Scène	112	253	8	373
Total depuis 2017		1016	887	8	1911
2017	Audiovisuel	63,11%	36,89%	0,00%	100,00%
	Arts de la Scène	40,38%	59,62%	0,00%	100,00%
2018	Audiovisuel	61,78%	38,22%	0,00%	100,00%
	Arts de la Scène	39,83%	58,49%	1,68%	100,00%
2019	Audiovisuel	63,60%	36,40%	0,00%	100,00%
	Arts de la Scène	31,76%	66,80%	1,43%	100,00%
2020	Audiovisuel	63,88%	36,12%	0,00%	100,00%
	Arts de la Scène	30,03%	67,83%	2,14%	100,00%
Total depuis 2017		53,17%	46,42%	0,42%	100,00%

L'Audiovisuel a été moins touché que les Arts de la Scène par les contraintes liées à la crise COVID-19 car les tournages ont pu reprendre dès la fin du premier confinement.

Nous comptabilisons un nombre de projets quasi identique en 2019 et 2020 autant en FWB qu'en Flandre. En ce qui concerne les fonds levés, nous observons une baisse de 11% en FWB et d'à peine 5% en Communauté flamande.

Du côté des Arts de la Scène, les montants levés en FWB diminue de 37%. Cette diminution est à mettre en corrélation avec le nombre de projets agréés qui a diminué de 28%

Nous notons, du côté flamand, une diminution des montants des fonds levés de 42% ainsi qu'une diminution du nombre de projets agréés de 22%.

Comparativement, la communauté flamande a agréé 141 projets de plus que la FWB en Arts de la Scène mais 126 projets de moins en Audiovisuel.

<i>Projets agréés en Arts de la Scène - Répartition des domaines par entités</i>							
	Théâtre (dont théâtre forain)	Cabaret	Cirque	Danse	Musique classique (dont opéra)	Spectacle total	Général
FWB	73	1	0	3	20	15	112
Vlaamse Overheid	82	27	5	20	112	7	253
Belspo	0	0	0	0	8	0	8
Total 2020	155	28	5	23	140	22	373
FWB	65,18%	0,89%	0,00%	2,68%	17,86%	13,39%	100,00%
Vlaamse Overheid	32,41%	10,67%	1,98%	7,91%	44,27%	2,77%	100,00%
Belspo	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	100,00%	0,00%	100,00%
Total 2020	41,55%	7,51%	1,34%	6,17%	37,53%	5,90%	100,00%

La raison pour laquelle la diminution des montants levés est plus marquée en Communauté flamande malgré une diminution du nombre de projets agréés moins importante qu'en FWB vient du fait que ce sont les types de spectacles les plus coûteux qui ont été annulés. En effet, le nombre de cabarets et « musicals » ont diminué de 31% et le nombre de « Spectacle Total » a diminué de 61% entre 2019 et 2020.

7. Conclusion

LA CRISE SANITAIRE COVID-19

L'année 2020 a été marquée par une crise sans précédent. La fermeture des lieux culturels et l'interdiction de se rassembler à l'intérieur comme à l'extérieur a empêché bon nombre de spectacles de se créer. Les répétitions ont été perturbées autant que les représentations.

Cette situation a fortement impacté les demandes Tax Shelter. Les opérateurs n'ayant pas eu la possibilité de fixer une date de report pour leurs projets ont préféré annuler leurs demandes. Les petits investisseurs sont devenus plus frileux et les fonds ont été plus difficiles à trouver pour les intermédiaires.

Cependant, la réforme du Tax Shelter qui a doublé les plafonds d'investissements possibles (de 235.000€ à 470.000€) a permis au dispositif de maintenir un équilibre. Les gros investisseurs ont compensé la diminution de la participation au dispositif fiscal des plus petites sociétés. Celles-ci ont, en effet, été mises en difficulté par la crise sanitaire.

Sachant que la crise s'est étendue sur l'année 2021, nous ne pouvons que nous attendre à des conséquences identiques. La multitude des reports engendrés par la fermeture des salles risque de créer un « bouchon » dans les programmations des prochaines saisons. Cet encombrement impactera les calendriers de création de nombreux spectacles et induira des reports jusqu'à la saison 2022-2023.

Cette diminution du nombre de créations pour les prochaines années pourrait très probablement avoir un impact négatif pour les coopératives de production telles que la COOP asbl et DC&J Création srl. En effet, celles-ci fonctionnent grâce au pourcentage qu'elles prélèvent sur les montants levés pour les projets artistiques dont elles assurent la production. Si le nombre de projets diminue durant les prochaines saisons, les revenus des coopératives de productions en seront impactés. Ce manque de revenus pourrait les amener à augmenter le pourcentage pris sur les levées de fond (au détriment des investissements directs dans les projets) ou à limiter la qualité de leur service.

Or, ces coopératives sont déjà au maximum de leur capacité pour aider les artistes à avoir accès au Tax Shelter. En plus de gérer les levées de fond, elles forment et suivent les producteurs qui sollicitent l'accès au Tax Shelter. Plus ces producteurs sont des petites compagnies, plus ce

travail de formation peut prendre du temps car ces groupes d'artistes n'ont pas toujours une administration suffisamment conséquente pour suivre la complexité du Tax Shelter.

Cependant, la crise du COVID-19 n'a nullement impacté l'intérêt du fond Tax Shelter pour les structures de création. Son existence reste importante pour le secteur qui ne demande qu'à reprendre le travail au plus vite.

FOCUS SUR LE SECTEUR DU CIRQUE

Depuis l'ouverture du Tax Shelter aux Arts Vivants, nous observons un usage très limité, voire inexistant, du système par le secteur du Cirque en Fédération Wallonie-Bruxelles. En effet, seuls deux projets ont eu accès au Tax Shelter depuis 2017. Situation que nous retrouvons en communauté flamande avec à peine 8 projets de Cirque soutenus par le Tax Shelter depuis 2017. Nous nous sommes tournés vers la Fédération francophone du secteur du Cirque « Aires Libres » pour tenter de comprendre cette absence du secteur.

Les raisons pour lesquelles le secteur du Cirque fait si peu appel au financement Tax Shelter sont multiples.

Les productions de Cirque en Fédération Wallonie-Bruxelles sont majoritairement des petites formes. Celles-ci nécessitent des périodes de travail assez courtes. Or, les professionnels du secteur jugent que les demandes Tax Shelter exigent une préparation très en amont et réquisitionnent beaucoup de temps.

Le secteur du Cirque et des Arts de Rue a également tendance à penser que le soutien Tax Shelter ne concerne que des grosses productions. Les petites formes n'ayant alors pas la possibilité d'avoir accès au Tax Shelter. Peu de compagnies sollicitent l'aide des coopératives de production imaginant, d'avance, que leurs demandes seront refusées.

Il faut aussi reconnaître que peu de « grosses » productions sont produites en FWB faute de lieux capables de les coproduire et de les diffuser.

Le projet de redéploiement des politiques culturelles prévu par la Ministre de la Culture Bénédicte Linard, notamment en ce qui concerne l'élaboration de politiques visant à encourager le soutien à la création et le renforcement de la coopération avec les opérateurs et les lieux de diffusion, devrait permettre aux compagnies de renforcer leurs moyens de création. Il faudra aussi être attentif au développement des lieux de création pour qu'ils puissent mieux accompagner les compagnies, notamment dans la gestion, y compris Tax Shelter, de leurs projets. La solidité des structures de création et des porteurs de projet reste une condition importante pour pouvoir accéder au Tax Shelter.

Un important travail d'information, voire de formation, semble aussi nécessaire pour « casser » les mythes autour des difficultés d'accès au Tax Shelter. En effet, comme nous l'avons vu dans l'analyse de l'année 2020, le Tax Shelter soutient aussi des petites productions : les montants levés minimum en 2020 étaient de 10.000€ pour le secteur du Théâtre (pour un budget de 47.742€) et de 13.000€ pour le secteur de la Musique Classique (pour un budget de 47.273€). Les demandes Tax Shelter n'impliquent pas non plus nécessairement un long travail en amont de la date de création. Certains agréments sont sollicités deux ou trois mois avant la date de création.

Une réflexion est à mener avec les fédérations des secteurs qui font le moins appel au fond et les coopératives de production pour identifier les difficultés et entrevoir des pistes de solution.